



SEGEP FINANCE

LETTRE DE MISSION

PERSONNE PHYSIQUE

Le client

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Le conseiller

Nom de l'établissement :

Nom du conseiller :

Prénom du Conseiller :

Nom du dirigeant :

Prénom du dirigeant :

Adresse du siège :

Code postal :

Ville :

Numéro RCS :

Inscrit au registre du commerce et des sociétés de :

Agrégateur :

Lettre de mission pour le suivi et l'accompagnement patrimonial

Madame, Monsieur,

Dans le prolongement de notre mission, vous avez bien voulu me consulter en qualité de Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant et plus particulièrement dans le cadre de mon activité de Conseiller en Investissements Financiers pour le suivi et l'accompagnement patrimonial ; je vous remercie de cette confiance.

Précédemment, nous avons complété ensemble le recueil d'informations vous concernant. Je vous ai également remis le document d'entrée en relation.

Notre coopération fait désormais l'objet d'une lettre de mission de suivi et d'accompagnement patrimonial prenant la forme d'un engagement contractuel. Ce document vise à en préciser les contours et les modalités.

Votre situation patrimoniale

Depuis le départ de notre relation, vous m'avez fait part de votre situation matrimoniale et patrimoniale ainsi que des axes de réflexion qui vous semblaient déterminants et sur lesquels vous avez souhaité que nous portions notre travail compte tenu de vos objectifs patrimoniaux.

Les missions confiées à l'établissement

- Auditer et actualiser votre situation patrimoniale et financière
- Evaluer votre politique de placement et d'épargne et mettre en place une stratégie de gestion à moyen et long terme intégrant vos objectifs et critères de gestion personnelle
- Vous présenter une proposition d'allocation d'actifs et la mettre en oeuvre
- Examiner dans le temps la situation consolidée des investissements réalisés par l'intermédiaire de notre société, mesurer votre exposition aux risques et convenir avec vous d'arbitrages à réaliser
- Chaque fois que nécessaire un point sur votre situation patrimoniale sera réalisée.
- Assistance au produit financier
- Analyse de portefeuille
- Suivi annuel de patrimoine et produits financiers externes
- Réception transmission d'ordres
- Assistance au placement financier
- Audit patrimonial et financier

Autres

Autres

Autres

Le cadre de l'intervention

Afin de répondre à votre attente, nous vous proposons de :

- Réaliser un audit patrimonial global de votre situation patrimoniale actuelle sur les plans économiques, juridiques et fiscaux dans un objectif d'optimisation
- Etudier les moyens de valoriser votre épargne
- Vous présenter une proposition d'allocation d'actifs et la mettre en oeuvre
- Préparer la transmission de votre patrimoine
- Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les modalités d'optimisation
- Etudier les moyens de préparer votre retraite
- Etudier les moyens de protéger votre conjoint
- Etudier les modalités de financement de votre bien immobilier
- Evaluer votre politique de placement et d'épargne actuelle et mettre en place une stratégie de gestion à moyen long terme intégrant vos objectifs et critères de gestion personnelle
- Vous conseiller dans les allocations d'actifs de vos placements financiers / assurance-vie / immobiliers
- Vous tenir informé de tous les types de placements financiers / assurance-vie / immobiliers qui répondraient à votre problématique patrimoniale
- Convenir d'un rendez-vous, chaque fois que vous le jugerez nécessaire, pour faire le point sur votre situation patrimoniale
- Suivi annuel de patrimoine et produits financiers externes

Autres

Options :

- Une aide pour la présentation des données dans le cadre de l'élaboration de la déclaration annuelle de l'impôt sur le revenu.

- La prise en charge de la rédaction annuelle de votre déclaration d'impôts sur le revenu et éventuellement de votre déclaration d'impôts sur la fortune. Cette mission déclarative sera conditionnée à la réception en temps et en heure, et de manière exhaustive, des pièces nécessaires à sa réalisation, ainsi que de toute information pouvant modifier votre situation déclarative.

La mission

Déroulement de la mission

Notes

Précisions : Missions complémentaires / secondaires

Notes

Suite patrimoniale envisagée

- Actualiser votre situation patrimoniale
- Evaluer votre politique de placement et d'épargne et mettre en place une stratégie de gestion à moyen et long terme intégrant vos objectifs et critères de gestion personnelle
- Vous conseiller dans les allocations d'actifs de vos placements financiers / assurance-vie / immobiliers
- Vous tenir informé de tous les types de placements financiers / assurance-vie / immobiliers qui répondraient à votre problématique patrimoniale
- Convenir d'un rendez-vous, chaque fois que vous le jugerez nécessaire, pour faire le point sur votre situation patrimoniale
- Examiner la situation consolidée des investissements réalisés par l'intermédiaire de notre cabinet et de votre exposition au risque
- Vous accompagner, à votre demande, dans vos démarches auprès des intermédiaires financiers, des autorités administratives ou de conseillers juridiques et fiscaux

Autres

Notes

Modalités d'information du client

Notes

Le mode de facturation et de rémunération

Mention obligatoire à défaut d'un tarif complet faisant apparaître la part revenant au conseiller/intermédiaire.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de

X % (*) de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement dès que les supports choisis par le client seront connus.

Remarque : (*) Représente ici la rémunération maximale en taux, perçue par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client

Les honoraires

- Concernant le budget relatif à cette mission et compte tenu du degré de complexité de votre dossier que nous avons pu cerner dans ses grandes lignes lors de notre entretien, nous pouvons estimer que cette mission demandera dans sa globalité entre _____ et _____ heures d'études, honoraires qui vous seront facturés sur la base de _____ Euros HT de l'heure.

Ou

- Concernant le budget relatif à cette mission globale et compte tenu du degré de complexité de votre dossier que nous avons pu cerner dans ses grandes lignes lors de notre entretien, nous pouvons estimer que cette mission demandera dans sa globalité une rémunération fixe à hauteur de _____ Euros HT.

Ou

- Concernant le budget relatif à cette mission globale et compte tenu du degré de complexité de votre dossier que nous avons pu cerner dans ses grandes lignes lors de notre entretien, nous pouvons estimer que cette mission pourra être justement rémunérée par des rétrocessions de commissions par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez. Le cas échéant, la prestation de conseil s'élèvera à _____ Euros HT.

Nous sommes convenus d'un règlement d'un montant de _____ la mission.

Euros HT à l'acceptation de la lettre de mission et le solde lors du rendez-vous de synthèse de

Le paiement sera effectué obligatoirement par :

Ou

- Autre :

La nature et les modalités de la prestation de conseil

La prestation de conseil sera effectuée :

- Dans le cadre d'une mission de diagnostic et conseil patrimonial global
- Dans le cadre d'une mission d'assistance et de suivi patrimonial
- Dans le cadre d'une mission d'assistance et de conseil dans le choix de différents types d'instruments financiers susceptibles de réaliser l'objectif d'investissement financier du client
- Dans le cadre d'un audit d'assurance vie ou d'épargne salariale ou de gestion du patrimoine social d'une entreprise
- Dans le cadre d'un audit d'optimisation de financement (préciser soigneusement le type de financement)
- Dans le cadre d'une mission d'assistance et de conseil en matière d'investissement immobilier

La durée et le calendrier de la mission

La mission est attribuée pour une durée de (maximum 12 mois recommandé) à compter de la signature de la présente lettre de mission.

Le rapport écrit sera remis au client au plus tard le sauf prorogation expresse demandée par le conseiller et acceptée par le client.

Modalité de notre intervention

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous conviendrons, dans un délai de jours, d'un rendez-vous de présentation de nos préconisations.

Typologie de client

Nous vous avons classé en tant que client non professionnel, catégorisation vous permettant de bénéficier du plus haut degré de protection offert par la législation et la réglementation. Le client est informé qu'il peut demander, sous réserve de respecter les conditions et les procédures définies par la réglementation, à être catégorisé en client professionnel. Cette demande devra être transmise au cabinet.

Déroulement de la mission

1) Lors du premier rendez-vous nous vous avons remis notre document d'entrée en relation qui reprend les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF et R.520-1 du code des assurances

2) Une lettre de mission que nous établissons désormais.

3) Après acceptation de la lettre de mission un nouveau rendez-vous est prévu en vue de la remise du rapport de mission et discussions.

Parallèlement, afin que je puisse exercer mon devoir de conseil, vous vous engagez à m'informer de manière sincère et exhaustive de toute modification de votre situation susceptible d'affecter la stratégie patrimoniale mise en place.

La totalité des fonds investis suite aux préconisations de l'établissement seront des fonds identifiés auprès d'établissements de renom, réputés pour la qualité de leur signature, la valeur de leurs actifs, la qualité de leur gestion et de leur suivi administratif.

Aucun chèque, en dehors de ceux relatifs aux honoraires dus au titre de ses prestations ne saurait être libellé au nom de l'établissement, de son représentant ou de l'un quelconque de ses mandataires.

De la même manière, aucune procuration ne sera établie au nom de l'établissement ou de l'un de ses mandataires.

L'établissement s'engage à mettre en oeuvre la totalité de ses moyens pour vous apporter satisfaction.

Suivi patrimonial envisagé

Votre patrimoine global ou vos objectifs de placement sont amenés à évoluer dans le temps.

A l'issue de cette première mission de conseil, nous pourrions conjointement envisager l'opportunité d'une mission de suivi patrimonial qui donnera lieu, le cas échéant, à des lettres de missions complémentaires de notre part.

Modalités d'information

Le client sera contacté par mails ou par rapports écrits.

Dénonciation de la mission

En cas d'annulation de la mission de service, intervenant ultérieurement, par la volonté du Mandant, l'acompte sera irrévocablement dû au Mandataire, correspondant à l'indemnisation des frais d'études et du temps engagés.

Dans le cas où la lettre de mission serait le résultat d'un acte de démarchage, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours, à compter de la date de réception de la présente lettre de mission. Durant cette période, vous aurez la liberté de renoncer purement et simplement à votre engagement en nous faisant parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception une lettre de renonciation suivant le modèle ci-après :

« Je soussigné, Nom Prénom déclare renoncer au contrat de prestation de service en matière de conseil en investissements financiers conclu leavec Mreprésentant le Établissement» Date et signature

Responsabilité

Dans le cas où le client ne fournira pas, avec diligence, les documents nécessaires et utiles à la bonne gestion du dossier, le conseiller ne pourra être reconnu responsable de tout retard ou impossibilité à réaliser sa mission et l'acompte sera irrévocablement dû au conseiller, correspondant à l'indemnisation des frais d'études et du temps engagés.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

Confidentialité

Les deux parties conviennent que les documents, renseignements et informations utilisés ou obtenus dans le cadre de la présente mission conserveront un caractère de stricte confidentialité.

Litiges

Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties à la présente, celles-ci s'engagent à rechercher en premier lieu un accord amiable.

En cas de litige entre les parties concernant le présent mandat (échec d'un accord amiable) et les suites pouvant en découler, il est convenu que seuls les tribunaux du lieu du Mandataire seront compétents

Le conseiller dispose des informations patrimoniales et financières client ou d'une lettre de sa part, stipulant son refus de fournir tout ou partie des informations demandées (Le client reconnaît alors avoir été averti des conséquences d'un tel refus). Le conseiller est tenu au respect du secret professionnel.

Sensible à la confiance que vous me témoignez, je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments distingués.

Le demandeur / client reconnaît avoir reçu la fiche d'information CIF comprenant les informations techniques et légales sur le conseiller et son entreprise.

Traitement des informations

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à établir un diagnostic de votre situation patrimoniale et de celle de votre foyer, et à vous conseiller relativement à la gestion de votre patrimoine dans le cadre des activités professionnelles de conseil. Ces informations sont nécessaires pour permettre à l'établissement de réaliser ses missions. Le défaut de réponse peut avoir des conséquences sur la réalisation conforme des missions de l'établissement.

Les destinataires des données sont les conseils en gestion de patrimoine indépendants eux-mêmes, leur personnel conformément à leurs attributions internes, et les destinataires habituels du conseil en gestion de patrimoine indépendant habilités à recueillir certaines informations en fonction de leurs attributions respectives.

Il est rappelé que les prestataires sont tenus de respecter le principe de pertinence et de proportionnalité des données collectées au regard de la finalité du traitement afin de garantir le respect des principes de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés élaborée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Conformément à cette loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut en faire la demande au cabinet. Le client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant et en demander la suppression, sauf lorsque la loi exclut ce droit.

■ Signatures

Signature de l'Etablissement

J'ai lu et j'accepte les conditions générales.
Lu et approuvé.

Date:

Signature du Client

J'ai lu et j'accepte les conditions générales.
Lu et approuvé.

Date: